

20240319000984 Numéro: 19/03/2024 Établi le :

Validité maximale: 19/03/2034

Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

moyens

Performance des installations de chauffage

satisfalsante

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

Système de ventilation

partiel

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. photovolt. | biomasse | pompe a chaleur | cogénération

insuffisante satisfaisante

élevés

Insuffisante

très partiel

excessifs

médiocre

-8

médiocre



### Logement certifié

Rue: Rue St Jean nº: 32 boîte: Rez

CP: 1370 Localité: Jodoigne

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



### Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce gement est de ......65 817 kWh/an

Surface de plancher chauffé : .....

Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 942 kWh/m².an

A++ Epec≤0

0<Espec ≤ 45 A-

85 < Espec ≤ 170

< Espec ≤ 85 **Exigences PEB** 

Performance moyenn du parc immobilier wallon en 2010

Réglementation 2010

170 < Espec ≤ 255

255 < Espec ≤ 340

E 340 < Espec ≤ 425

425 < Espec ≤ 510

Espec > 510

faibles

bonne

bonne

incomplet

excellente

excellente

complet

## 942

### Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01978

### Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 14déc.-2023. Version du logiciel de calcul 4.0.3.

Nom / Prénom : JOUAN Pierre

Adresse: Rue Vapart

n°:9

CP:4031 Localité: Angleur

Pays: Belgique

Digitally signed by Pierre-André Jouan (Signature) Date: 2024.03.19 05:54:02 CET

Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

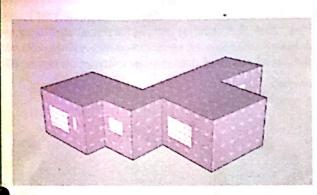


Numéro: 20240319000984 Établi le: 19/03/2024

Validité maximale: 19/03/2034



### Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bātiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

### Description par le certificateur

La détermination du volume protégé a été établie conforméméent au protocole de collecte de données fournit par la RW.

Ce volume protégé englobe toutes les pièces de votre appartement.

Le volume protégé de ce logement est de 216 m³

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 70 m<sup>2</sup>

#### Rapport partiel

Les installations suivantes sont communes à plusieurs logements.

- **☑** chauffage
- eau chaude sanitaire
- □ ventilation
- □ solaire thermique



□ solaire photovoltaïque



Dès lors, certaines données proviennent du rapport partiel suivant :

N° du rapport partiel : 20240319000783 Validité maximale : 19/03/2034

Adresse principale du bien : Rue St Jean 32 1370 Jodoigne

Celui-ci a été établi par : JOUAN Pierre

n° CERTIF-P2-01978



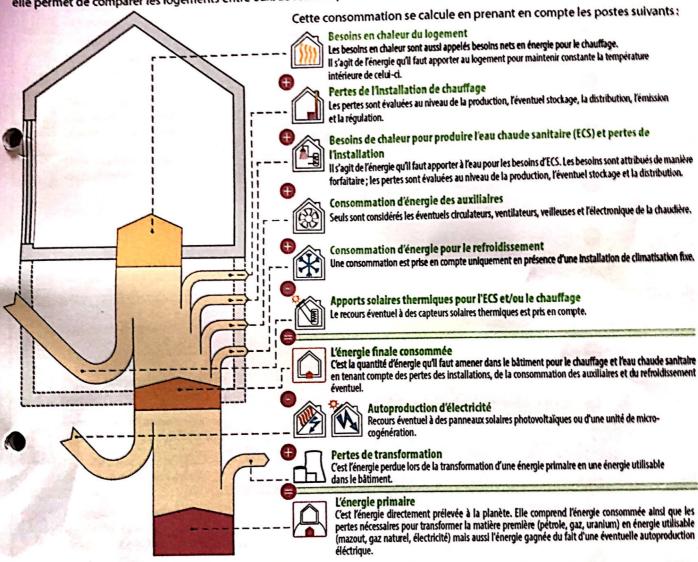
Numéro : 20240319000984 Établi le : 19/03/2024

Validité maximale: 19/03/2034



## Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nult, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité : une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergle gagnée dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE **EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE** - 1 000 kWh Panneaux photovoltaïques Consommation finale en chauffage 10 000 kWh - 1 500 kWh Pertes de transformation évitées Pertes de transformation 15 000 kWh Économie en énergie primaire 2 500 kWh Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergles (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



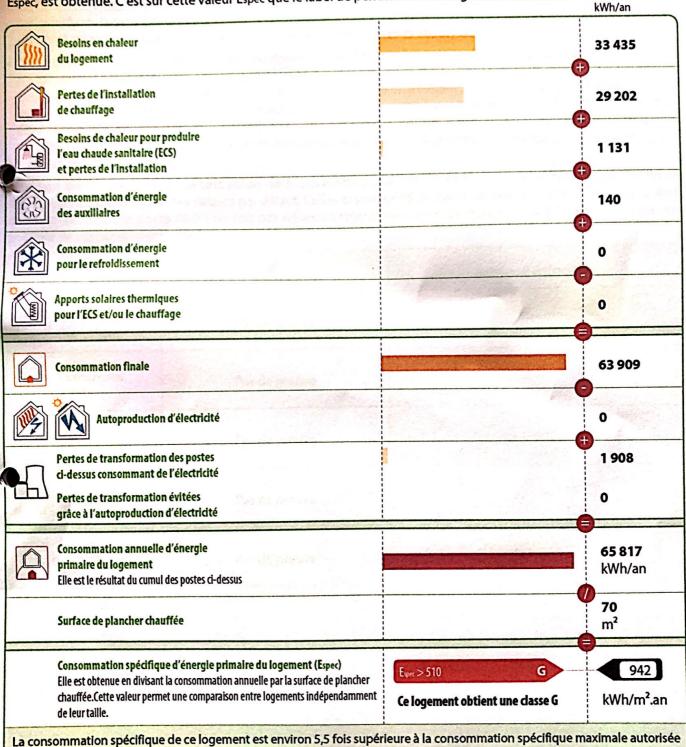
Numéro : 20240319000984 Établi le : 19/03/2024

Validité maximale: 19/03/2034



## Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Numéro : 20240319000984 Établi le : 19/03/2024

Validité maximale: 19/03/2034



### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
  documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
  c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
  moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
  Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
  certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
  installation photovoltaïque.

défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acce <mark>ptables prises</mark> en compte par le certificateur	Références et descriptifs	
Isolation thermique	Pas de preuve		
Étanchéité à l'air	Pas de preuve		
Ventilation	Pas de preuve		
Chauffage	Pas de preuve		
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve		



20240319000984 Numéro: 19/03/2024 Établi le :

Validité maximale: 19/03/2034



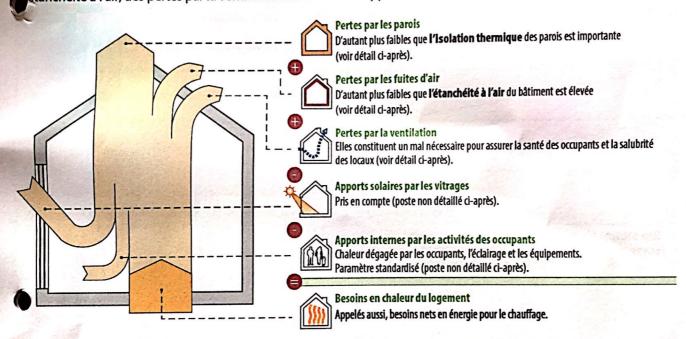
### Descriptions et recommandations -1-

Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



479 kWh/m<sup>2</sup>.an **Besoins nets** en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



Peri	tes par les parois		eignées sont mesurées suivant es données défini par l'Administration.
Туре	Type Dénomination Surface Justification		
Manager Control of the Control of th	<b>ésentant un très bon niveau d'</b> ce thermique des parois est com		la réglementation PEB 2014.
		AUCUNE	
the second section of the first of	ec un bon niveau d'isolation e thermique des parois est com	parable aux exigences de l	la réglementation PEB 2010.
		AUCUNE	£39.
			suite →



Numéro : 20240319000984 Établi le : 19/03/2024

Validité maximale : 19/03/2034



### Descriptions et recommandations -2-

Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.					
Туре	Dénomination		Surface	Justification	
	3 Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue  Recommandations: isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).				
	F6 DV PVC 9,5 m <sup>2</sup> Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis PVC				
AND PERSONS ASSESSED.	Parois sans isolation Recommandations: à isoler.				
	M1	Mur plein Apparent EXT	67,0 m²		
	M1a	Mur plein Apparent EXT	11,8 m²		
	М1Ь	Mur plein Apparent EXT	42,6 m²		
S Parois dont la présence d'isolation est inconnue  Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).					
	ТЗ	Toiture plate	69,9 m²	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie	



Numéro: 20240319000984 Établi le: 19/03/2024 Validité maximale: 19/03/2034



I Walloni

## Descriptions et recommandations -3-

Pertes par les fuites d'air	
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.	
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air  Mon : valeur par défaut : 12 m³/h.m²  □ Oui	
Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.	

1	70
1	1
10.	
4	

### Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi ?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'execution	
M Non ☐ Oui	☑ Non □ Oui	⊠ Non □ Oui	
Diminut	ion globale des pertes de ventilatio	on 0 %	

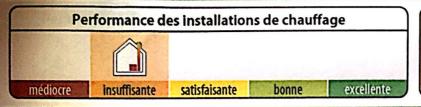


Numéro : 20240319000984 Établi le : 19/03/2024

Validité maximale : 19/03/2034



### Descriptions et recommandations -4-



Rendement global en énergie primaire

Inst	allation de chauffage central collectif
Production	Chaudière, mazout, non à condensation, date de fabrication : , régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température)
Distribution	Entre 10 et 30 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes manuelles Absence de thermostat d'ambiance Décompte individualisé des consommations de chauffage

#### Recommandations:

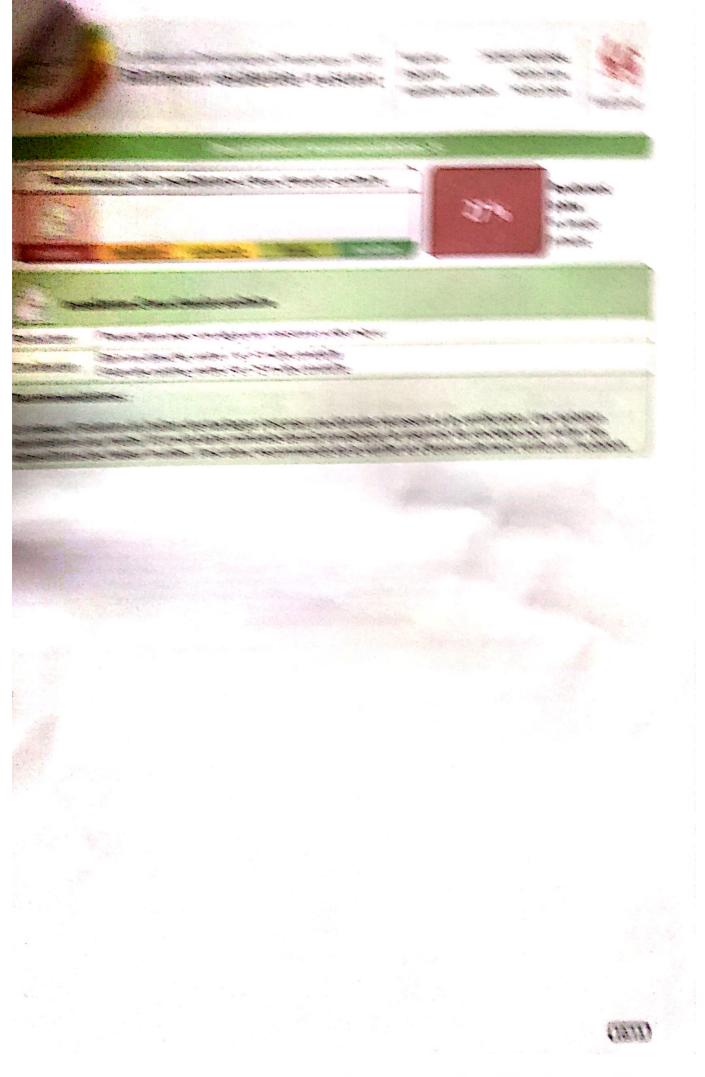
La date de fabrication de la chaudière n'a pas pu être relevée par le certificateur. Une chaudière ancienne ne présente en général plus un niveau de performance satisfaisant. Dans ce cas, il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel de vérifier sa performance et, le cas échéant, d'envisager son remplacement par un générateur de chaleur plus performant.

La régulation en température constante de la chaudière est très énergivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités d'amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des dépenditions de chaleur inutiles.

Il est recommandé d'équiper tous les radiateurs ou convecteurs de vannes thermostatiques. Celles-ci permettent d'obtenir un meilleur contrôle de la température intérieure dans chaque local (on évite de chauffer plus que nécessaire).

Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjà présents, des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pas isolés. Les pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi réduites.



Scanned with CamScanner



Numéro : 20240319000984 Établi le : 19/03/2024

Validité maximale: 19/03/2034



### Descriptions et recommandations -6-





### Système de ventilation

### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Salle de bain	aucun
		Toilette	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

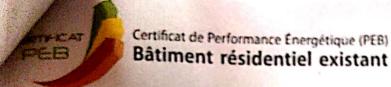
Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que

les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

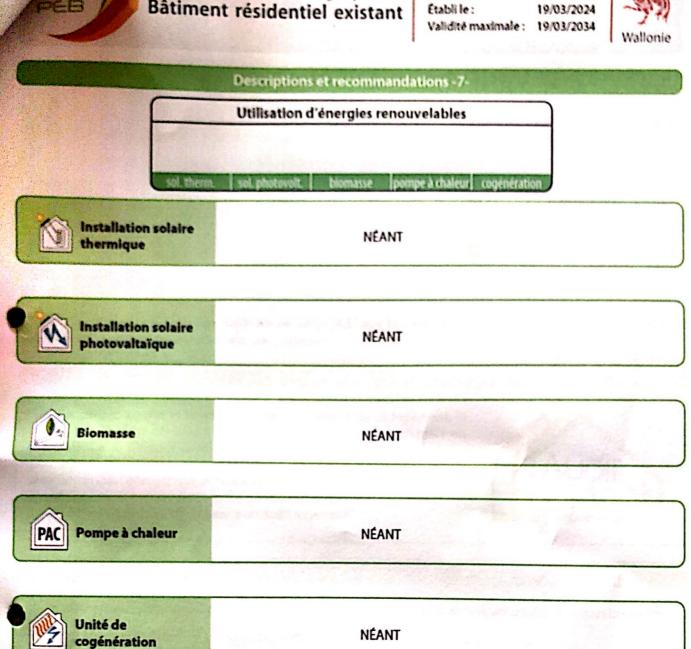
#### Commentaire du certificateur

Les ventilations éventuelles présentes et non reprises dans ce document ne sont pas de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.



Numéro:







Numéro: 20240319000984 Établi le : 19/03/2024

Validité maximale: 19/03/2034



### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO<sub>2</sub>.

Emission annuelle de CO, du logement 16 380 kg CO<sub>3</sub>/an Surface de plancher chauffée 70 m<sup>2</sup> Émissions spécifiques de CO, 234 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie

- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 185 € TVA comprise

[13/13]